

AFFAIRE N° 17 - Acquisition d'un terrain de 1240 m2 cadastré
section CS n° 290 appartenant à Monsieur PANECHOU Serge Henri,
nécessaire à l'achèvement des travaux d'endiguement de la
ravine des Patates à Durand

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

La construction de la digue en dur constituant la dernière tranche des travaux d'endiguement de la ravine des Patates à Durand nécessite l'acquisition partielle (1240 m2 environ) d'un terrain cadastré section CS n° 290 sis chemin Finette, appartenant à Monsieur PANECHOU Serge Henri.

Un accord étant intervenu avec le propriétaire sur le prix de 60 francs du mètre carré, je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 902 article 210 du Budget Communal et prélevée sur les crédits de l'endiguement des Patates à Durand.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*